

● (1810)

L'ambassadeur du Canada aux Nations-Unies, Stephen Lewis, disait: «Il est inconcevable que, en 1986, une armée d'invasisseurs, quelles que soient les circonstances et les provocations, utilisent des armes contre des enfants innocents. Mais c'est ce qui arrive. J'estime que c'est de la dépravation».

Il n'y a pas de doute que l'Afghanistan est devenu une des grandes horreurs de notre temps, le théâtre de dévastations, de tortures, de massacres et de famines. Vu le rôle du gouvernement soviétique dans ces atrocités, le Canada devrait envisager de renforcer notre position face à l'URSS au lieu de l'affaiblir. Les Nations Unies évaluent le nombre des assassinats politiques officiels à 12 000 et celui des disparitions à 9 000. Amnistie internationale ajoute 4 500 «liquidations» non officielles. Un demi-million de personnes en sont au stade de la famine. Le nombre des morts et des blessés dépasse le million et 4,5 millions de réfugiés ont fui le pays. Ces chiffres sont ahurissants. Pourtant, la communauté internationale semble hésiter à intensifier ses pressions contre les tactiques agressives et répugnantes adoptées par le gouvernement soviétique. Dans son rapport de février 1986, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies donne un aperçu exact de la situation. On y conclut que le maintien de la solution militaire en Afghanistan aboutira à une espèce de génocide.

Chose certaine, le Canada ne doit pas oublier qu'il a affaire à forte partie. Prétendre que la poursuite de rapports normaux avec l'Union soviétique nous permettra d'exercer une influence plus efficace sur cette dernière au sujet de l'Afghanistan revient à oublier, et là je reprends les propos tenus par le ministre même lors de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui a eu lieu à Vienne, que l'un des États participants, l'URSS, enfreint pratiquement depuis plus de sept ans tous les principes régissant les rapports entre États.

Nous ne pouvons plus continuer à nous interroger sur l'efficacité des sanctions à prendre. Le Canada a le devoir et la responsabilité de maintenir les sanctions en vigueur jusqu'à ce que les Soviétiques cessent d'occuper illégalement le territoire afghan.

En réponse à ma question, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que ces sanctions ont galvanisé l'opinion mondiale au sujet des atrocités perpétrées par les Soviétiques en Afghanistan. Il avait parfaitement raison là-dessus et je l'exhorte à porter à nouveau à l'attention mondiale l'odieuse situation qui règne en l'Afghanistan en faisant en sorte que le Canada donne l'exemple en s'opposant de manière concrète à l'agression soviétique. Le Canada a l'obligation morale d'intervenir en ce sens.

Quand il a accepté le prix Nobel de la paix l'an dernier, M. Elie Wiesel a déclaré, et je cite:

Nous devons systématiquement prendre parti; la neutralité favorise l'oppressé, et jamais la victime. Le silence encourage le bourreau, et non pas la victime... Quant la vie humaine et la dignité de l'homme sont compromises, les frontières et les susceptibilités nationales cessent d'exister. Quand on persécute des hommes et des femmes en raison de leur race, de leur religion ou de leur opinions politiques, il faut immédiatement attirer l'attention de l'univers entier sur le problème.

Le ministre acceptera-t-il de relever ce noble défi au nom du Canada? Fera-t-il en sorte que l'opposition du Canada à l'ignoble occupation de l'Afghanistan par les Soviétiques se

L'Ajournement

manifeste par des mesures vigoureuses et concrètes? Rétablira-t-il les sanctions contre l'URSS?

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je ne connais pas de ministre qui soit plus conscient de la couardise que représente en réalité la neutralité de l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Je remercie le député de son intervention et des détails supplémentaires qu'il nous a fournis au sujet de sa question antérieure.

● (1815)

Réagissant à l'invasion soviétique en Afghanistan, le gouvernement a effectivement appliqué, à l'instar de mesures similaires de la part de nos alliés de l'OTAN, des sanctions visant à manifester notre condamnation de cet acte injustifié d'agression militaire. Comme l'a déjà dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, «... ces sanctions ont été couronnées de succès à l'époque parce qu'elles ont contribué à galvaniser l'opinion mondiale contre les opérations soviétiques en Afghanistan». Elles visaient également à mettre l'Union soviétique en garde contre toute autre aventure de ce genre.

Il est clair, cependant, que par leur nature même beaucoup de ces sanctions ne pouvaient être que temporaires puisqu'un dialogue aux échelons supérieurs, des contacts plus élargis et une plus grande collaboration sont tous indispensables pour développer un réseau de relations plus étendues et plus solides entre l'Est et l'Ouest. En décidant de reprendre nos échanges universitaires, scientifiques et culturels avec l'Union soviétique, nous avons agi non seulement en accord avec nos efforts pour contribuer à nouer de meilleures relations entre l'Est et l'Ouest, mais nous avons également tenu compte de nos intérêts et de nos besoins. Le programme que nous avons établi repose sur une base mutuellement avantageuse.

De plus, la reprise de ces échanges met enfin le Canada dans une position semblable à celle de ses alliés de l'OTAN, dont beaucoup n'avaient pas suspendu ces échanges. En fait, depuis les événements d'Afghanistan, le Canada s'est montré généralement plus conservateur que bon nombre de ses alliés de l'OTAN dans le rétablissement des programmes interrompus.

Pour ce qui est de l'Afghanistan, nous exerçons des pressions pour toucher l'Union soviétique par d'autres voies. Nous n'acceptons pas l'intervention militaire soviétique dans ce pays ni ses violations flagrantes des droits de la personne.

Nous travaillons d'arrache-pied pour que les pressions de la communauté internationale se maintiennent et s'accroissent sur l'Union soviétique en raison de son intervention en Afghanistan. Les déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures lors de la visite de Chevardnadze et lors de l'inauguration de la séance d'étude de la CSCE à Vienne ne laissent planer aucun doute sur notre action en ce sens.

Si nos sanctions contre l'URSS constituaient un signal politique ayant un effet immédiat sur ce pays, nos sanctions contre l'Afrique du Sud visent à convaincre les autorités sud-africaines de modifier leurs orientations. Puisque les données politiques et économiques sont différentes et que l'Afrique du Sud est plus vulnérable, nous croyons qu'une évolution positive de la situation reste possible. Nous espérons qu'au cours de sa